Le 7 décembre 2023

TABLE DES MATIÈRES

ITINÉRANCE

Mme Holt

L'hon. Mme Green

Mme Holt

L'hon. Mme Green

Mme Holt

L'hon. Mme Bockus

Mme Holt

L'hon. M. Austin

L'hon. M. Austin

Mme Holt

L'hon. Mme Green

TECHNOLOGUES EN RADIATION

M. McKee

L'hon. M. Fitch

M. McKee

L'hon. M. Fitch

M. McKee

L'hon. M. Fitch

PROGRAMME DE NUTRITION EN MILIEU SCOLAIRE

Mme Landry

L'hon. Mme Johnson

Mme Landry

L'hon. Mme Johnson

Mme Landry

L'hon. Mme Johnson

ÉCOLES

M. C. Chiasson

L'hon. M. Ames

M. C. Chiasson

L'hon. Mme Johnson

ENVIRONNEMENT

M. Coon

L'hon. M. Flemming, c.r.

M. Coon

L'hon. M. Crossman

ÉCOLES

M. C. Chiasson

L'hon. Mme Johnson

SOINS DE SANTÉ

Mme Holt

L'hon. M. Higgs

[*Traduction*]

ITINÉRANCE

Mme Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, les gens de St. Stephen et des quatre coins du Nouveau-Brunswick sont consternés par les réponses de deux ministres du gouvernement actuel et par l'absence totale de réponse de la part d'une autre ministre à l'égard de la crise que connaît cette magnifique collectivité située à la limite de notre province ou, comme le veut son slogan, au milieu de partout. Elle est vraiment au milieu de la tempête en ce moment.

[*Original*]

On ne peut pas croire l'attribution du blâme, le manque de responsabilité et le manque de coeur dont fait preuve la ministre du Développement social quant à cet enjeu important. Ce gouvernement ne se penche-t-il pas sur cette crise du sans-abrisme avec l'urgence et le sérieux qu'elle nécessite?

[*Traduction*]

Il ne nous reste donc que le chef du gouvernement vers qui nous tourner à la recherche de leadership. Monsieur le premier ministre, eu égard au décès d'une personne et au risque que d'autres perdent la vie — eu égard aux réactions insensibles, mesquines et sans coeur de vos ministres cette semaine —, je vous demande au nom des gens du Nouveau-Brunswick : Quelle est votre réponse à l'appel à l'aide des gens de St. Stephen?

L'hon. Mme Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je suis contente de prendre la parole aujourd'hui au sujet de la situation à St. Stephen. Soyons clairs. La situation touche non seulement St. Stephen, mais aussi Miramichi et de nombreuses autres petites collectivités ainsi que nos très grandes villes.

Nos collectivités se mobilisent. Notre équipe du ministère du Développement social se mobilise. Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique se mobilise. Le ministère de la Santé se mobilise. Je suis contente de dire que nous travaillons actuellement en très étroite collaboration, cependant des gens jettent le blâme sur autrui. Je peux dire que des critiques sont non seulement émises de l'autre côté, mais sont aussi lancées de tous les sens. Les membres de la collectivité se sont toutefois mobilisés. Ils ont trouvé une solution. Ils ont trouvé une solution immédiate. Ils ont trouvé une solution à court terme et une solution à long terme, Monsieur le président, et je leur donnerai le temps de régler les derniers détails. J'espère pouvoir en parler plus précisément demain. Simplement pour le compte rendu, le ministre...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

Mme Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Je suis déçue de ne pas entendre le premier ministre s'adresser aux gens de St. Stephen, mais je salue le fait que la ministre a attribué le mérite à la municipalité, car cette dernière a dû agir dans des circonstances difficiles. Quand les appels à l'aide de la collectivité n'ont pas reçu de réponse, la municipalité a continué à travailler et à réaliser des progrès.

La situation à St. Stephen a très clairement fait ressortir l'échec de la réponse du gouvernement à la crise de l'itinérance que connaît le Nouveau-Brunswick. Les membres d'autres collectivités savent ce qu'éprouvent les gens de St. Stephen, et un grand nombre d'entre eux craignent maintenant que leur collectivité soit la prochaine à se trouver dans cette situation catastrophique.

Il y a quelques semaines, la ministre a parlé fièrement d'investissements pour lutter contre l'itinérance et d'investissements dans des refuges. Je crois qu'il s'agissait de 10 millions de dollars, et elle a expressément indiqué que 1,4 million de dollars étaient consacrés à de nouveaux refuges contre le froid et 1,3 million, à des projets pilotes de centres visant à améliorer les services fournis aux personnes sans-abri. J'espère que la ministre pourra préciser quelle part de ces fonds ira à St. Stephen.

L'hon. Mme Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je suis certaine que les parlementaires d'en face peuvent comprendre que le dossier et la situation liée à l'itinérance évoluent d'un jour à l'autre. J'ai précisé les sommes que nous avons dépensées jusqu'à maintenant. Nous dépensons les sommes nécessaires pour résoudre les problèmes dans les collectivités touchées.

Monsieur le président, nous travaillons de concert avec la collectivité de St. Stephen afin de trouver des solutions qui lui conviennent. Nous fournissons le nécessaire pour les mettre en oeuvre. Nous travaillons de concert avec d'autres petites collectivités. La députée d'en face a raison. Chaque collectivité vit différemment la situation de l'itinérance, et c'est pourquoi nous collaborons avec chacune d'entre elles pour trouver des solutions axées sur les collectivités et dirigées par celles-ci. Ce qui fonctionne à St. Stephen sera différent des mesures prises à Miramichi ou à Moncton. Nous dépenserons les sommes nécessaires pour nous assurer d'être sur le terrain et...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

Mme Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Je suis certaine que bon nombre de collectivités du Nouveau-Brunswick se demandent si elles devront tenter de déclarer l'état d'urgence. Devront-elles tirer la sonnette d'alarme pour obtenir des réponses de la part du gouvernement? À force de n'obtenir aucune réponse, la collectivité de St. Stephen a continué de composer avec la

situation et a elle-même trouvé des solutions. Je déconseille donc au gouvernement, qui n'a pas donné de détails au sujet de fonds investis, n'a pas été capable de communiquer avec la collectivité en temps opportun et n'a pas contribué à trouver une solution, de s'attribuer le mérite du travail assidu qu'accomplit la collectivité.

J'aimerais toutefois m'adresser à une autre ministre, car les gens de St. Stephen sont de toute évidence très mécontents des réponses des deux ministres à l'égard de la crise. Je suis sûre que la ministre responsable des Aînés, qui est députée de Sainte-Croix, a reçu les mêmes messages que moi de la part de gens abasourdis et furieux. Le maire et le conseil de la collectivité cherchent du soutien et des partenaires, et la population veut de la bienveillance et de bonnes communications. Les gens veulent que la députée de Sainte-Croix leur dise comment elle appuie sa collectivité en ces moments difficiles.

L'hon. Mme Bockus (Sainte-Croix, ministre responsable des Aînés, PC) : Merci, Monsieur le président. Je suis contente d'avoir l'occasion de répondre à la question. Depuis de très nombreux mois, je travaille avec les membres de ma collectivité de St. Stephen, notamment avec les divers groupes, le conseil et le comité chargé d'établir un refuge pour les personnes sans-abri.

On m'a dit que j'étais restée muette sur la question, ou j'ai plutôt entendu dire que j'étais restée muette. Chaque jour, et parfois deux ou trois fois par jour, je concentre mes efforts, de concert avec les ministères, sur la recherche d'une solution. Je continuerai à le faire jusqu'à ce que nous trouvions une solution. Je n'ai pas oublié ma collectivité et je ne ménagerai aucun effort. Je continuerai à travailler sans relâche pour les gens de la région. Merci, Monsieur le président.

Mme Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. J'aimerais donner au ministre de la Sécurité publique l'occasion d'aborder plus sérieusement la question, maintenant qu'il a pu annuler la proclamation d'état d'urgence « frivole ». Peu importe les formalités, la situation demeure urgente et désastreuse. Le risque qu'un autre décès se produise à St. Stephen, ainsi qu'à Miramichi, à Moncton et dans de nombreuses autres collectivités, est bien réel. Il y va de la sécurité de nos concitoyens.

En grandissant, bon nombre d'entre nous ont appris à aimer leur prochain. Cet amour devrait être inconditionnel. Il ne porte pas de jugement, que notre prochain ait un toit sur la tête ou non. Le logement est une responsabilité provinciale, de même que la sécurité publique. Monsieur le ministre, vu le décès d'une personne et le risque que d'autres personnes perdent la vie, quelle est votre réponse à l'appel à l'aide des gens de St. Stephen? Veuillez informer l'Assemblée législative des mesures que vous prenez à l'heure actuelle pour veiller à ce que personne d'autre ne meurt à St. Stephen.

L'hon. M. Austin (Fredericton-Grand Lake, ministre de la Sécurité publique, PC) : Merci, Monsieur le président. Comme je l'ai dit auparavant, chaque fois qu'un décès se produit

dans une situation semblable, il s'agit d'un évènement tragique. Un tel décès est déchirant, peu importe la collectivité dans laquelle il se produit. L'homme qui est décédé était un père et un fils, et la situation nous fend le coeur. La chef de l'opposition tente, bien franchement, de simplifier un problème qui est extrêmement complexe et dont elle connaît la complexité. La situation touche chaque collectivité du Canada. La députée sait, ou devrait savoir, si elle connaît un tant soit peu la loi portant sur les mesures d'urgence, que l'état d'urgence ne contribue aucunement à résoudre la crise de l'itinérance. Elle devrait le savoir.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Austin (Fredericton-Grand Lake, ministre de la Sécurité publique, PC) : Donc, le fait est que la ministre responsable du logement a travaillé de concert avec la collectivité et avec les groupes au sein de la collectivité et qu'ils ont trouvé une solution, dont l'annonce sera faite au cours des prochains jours. Nous résoudrons la situation sans le recours à l'état d'urgence. Nous le ferons dans chaque collectivité pour veiller à ce que toutes les personnes de la province aient accès aux soins de santé, à la sécurité et au logement dont elles ont besoin. Merci, Monsieur le président.

Mme Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Je tiens simplement à ce que la ministre responsable du logement apporte des précisions sur la question. J'espère que vous avez parlé au maire depuis hier.

L'hon. Mme Green (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Oui, j'ai parlé au maire. Nous avons eu une bonne conversation et nous travaillons en collaboration afin de trouver une solution pour la collectivité. Comme je l'ai dit, nous disposons d'une solution très immédiate. Nous avons une solution à court terme et nous discutons d'une solution à beaucoup plus long terme, Monsieur le président, car, au bout du compte, les personnes concernées ont besoin d'un logement. Nous nous employons à trouver des solutions en matière de logement, non seulement pour St. Stephen, mais aussi pour toutes les collectivités du Nouveau-Brunswick. Je suis contente de poursuivre le travail à cet égard. Je reparlerai davantage des solutions auxquelles nous avons travaillé ensemble.

Étant donné qu'il me reste deux ou trois secondes, j'aimerais également souligner que nous travaillons avec d'autres petites collectivités. Si des parlementaires ont des préoccupations liées à l'itinérance dans leur collectivité, qu'ils viennent me voir afin que nous puissions commencer à travailler de concert avec la collectivité pour trouver des solutions. Merci beaucoup, Monsieur le président.

TECHNOLOGUES EN RADIATION

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Merci, Monsieur le président. J'aimerais souhaiter la bienvenue à l'Assemblée législative à Jennifer Carey, de l'Association canadienne des technologues en radiation médicale. Elle représente un groupe de radiothérapeutes de l'Hôpital régional de Saint John qui a écrit au ministre de la Santé pour lui faire part de ses préoccupations à l'égard des niveaux de dotation en personnel au centre d'oncologie de Saint John. Le centre est aux prises avec une pénurie sans précédent. Sept postes, soit le tiers des effectifs du centre, y sont à pourvoir. Cinq postes permanents sont vacants, et deux personnes en congé de maternité n'ont pas été remplacées. Au cours des six derniers mois, huit radiothérapeutes du centre sont allés travailler ailleurs. Il n'y a à l'heure actuelle aucun radiothérapeute engagé à titre occasionnel ni d'étudiants qui restent pour pourvoir les postes vacants.

Le ministre de la Santé a été informé de la gravité de la situation en juin, mais il a dit au groupe qu'il n'était pas possible d'organiser une rencontre pour discuter des préoccupations de celui-ci. Monsieur le président, le ministre dirait-il s'il a rencontré le groupe pour discuter de la pénurie de radiothérapeutes au centre d'oncologie de l'Hôpital régional de Saint John? Si non, pourquoi ne l'a-t-il pas fait?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. Je suis content d'avoir l'occasion de parler de la question, car elle est importante, non seulement pour la ville de Saint John, mais également pour l'ensemble de la province. Il y a énormément de travail à faire pour veiller à pourvoir les postes vacants en raison de la pénurie de spécialistes, qu'il s'agisse de chirurgiens, de radiologistes, de personnel infirmier ou de personnel infirmier auxiliaire autorisé.

Je sais que les membres du groupe sont ici aujourd'hui. Nous avons eu une rencontre, l'an dernier, je crois, et d'autre correspondance cette année. Voilà pourquoi nous continuons nos efforts de recrutement.

Bon, peu importe la situation, les parlementaires d'en face semblent vouloir s'en faire les porte-étendards. Je comprends cela, et c'est pourquoi nous travaillons en collaboration, ou dans un esprit de collaboration. Les RRS ont la responsabilité du recrutement et du maintien en poste pour les diverses fonctions, mais nous voulons adopter une perspective provinciale...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Merci, Monsieur le président. J'aimerais insister sur la situation des radiothérapeutes du centre d'oncologie de Saint John. Ce dernier est aux prises avec une pénurie grave. Il ne s'agit pas forcément de la même situation qui a cours au centre d'oncologie de l'hôpital Dumont. Elle concerne Saint John en particulier, et je pense que le ministre doit s'en occuper.

Lorsque les radiothérapeutes ont demandé une rencontre en juin dernier, le ministre ne les a pas rencontrés. L'une des raisons principales pour lesquelles le centre perd des radiothérapeutes, c'est que ceux-ci ne faisaient pas partie des groupes ayant reçu l'augmentation de salaire de 8 % accordée aux professionnels de la science médicale au titre de leur convention. Les autres membres de la profession ont reçu une augmentation, mais pas les radiothérapeutes. Cela mène à une iniquité salariale pour les radiothérapeutes dans les provinces de l'Atlantique. Une crise perdure. Ces personnes ont vu les gouvernements de la Colombie-Britannique et de Terre-Neuve prendre des mesures draconiennes pour veiller à ce que les traitements contre le cancer continuent à être prodigués dans leur province.

Compte tenu de la pénurie grave de radiothérapeutes au centre d'oncologie de Saint John, le ministre nous ferait-il part de son plan visant à combler les besoins immédiats liés à la dotation en personnel et à assurer la prestation continue des traitements contre le cancer à Saint John?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Merci beaucoup. Encore une fois, je peux garantir au député d'en face que les traitements contre le cancer se poursuivront à Saint John, Monsieur le président. Comme je l'ai dit, nous travaillons en collaboration avec les RRS, pour qu'elles travaillent avec l'équipe de recrutement créée au sein du ministère de la Santé. Nous avons créé un service des ressources humaines qui coordonne les efforts de recrutement des RRS. Ce sont les RRS qui signent les contrats.

Je serais ravi de rencontrer les personnes concernées si le temps le permet. Les négociations se font de bonne foi avec le ministre des Finances et du Conseil du Trésor. Je réitère que les radiothérapeutes peuvent me rencontrer. Cela me va. Toutefois, pour ce qui est des pénuries de personnel dans la province et de notre travail avec les RRS pour faire progresser la situation et veiller à ce que les gens du Nouveau-Brunswick aient accès aux services, nous adoptons une approche provinciale. C'est pourquoi nous avons établi le Conseil de collaboration du système de santé...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, les thérapeutes partent pour trouver de meilleures possibilités d'emploi ailleurs, dans d'autres provinces. Ceux qui restent ici sont épuisés et n'en peuvent plus. Leur lettre au ministre renfermait des témoignages.

Il y est écrit : La perte de six membres du personnel peut ne pas sembler grave, mais notre petite clinique est durement touchée par celle-ci ; ce n'est qu'un début ; le cancer ne prend pas de vacances ; nous devons nous assurer que le gouvernement s'efforce de préserver les soins de qualité que prodigue notre centre ; ils sont chaque jour en péril.

Une autre personne a écrit : Les effets de la pénurie nous ont menés à l'épuisement tant physique que mental ; au bout du compte, ce sont les radiothérapeutes qui ont subi les contrecoups du nombre trop élevé de patients, du travail supplémentaire obligatoire et du travail pendant le repas du midi et les pauses à cause du manque de personnel.

Une autre personne a écrit : Les patients devront attendre plus longtemps pour recevoir leurs traitements de radiothérapie, ou devront peut-être même être envoyés dans d'autres centres de traitement, ce qui est tout à fait inacceptable.

Le ministre nous préciserait-il les mesures qu'il prend pour remédier à la situation?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Merci beaucoup. Encore une fois, Monsieur le président, je mets les parlementaires d'en face au défi de nous dire quel est leur plan pour l'avenir, car tout ce qu'ils ont dit ici, c'est qu'ils veulent retourner en arrière. La façon dont les choses étaient faites auparavant est précisément la cause de certains des défis qui se posent à nous aujourd'hui.

Les parlementaires d'en face disent qu'ils veulent abolir le Conseil de collaboration, qui applique une vue d'ensemble, à l'échelle provinciale, à la prestation des services. Il y a aussi les deux conseils indépendants des RRS, qui doivent relever les défis liés au déroulement quotidien des activités comme celles des radiothérapeutes dont nous parlons aujourd'hui.

Monsieur le président, la situation ne touche pas qu'un seul service. C'est pourquoi nous poursuivons le travail, de concert avec la Division des ressources humaines en santé que nous avons créée, laquelle compte maintenant un certain nombre de personnes qui se déplacent afin de faire du recrutement. Non seulement nous recrutons au Canada et ailleurs, mais nous avons aussi augmenté le nombre de possibilités de formation pour les gens, qu'il s'agisse du personnel infirmier ou du corps médical, entre autres. Nous travaillons avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail. Nous travaillons avec le ministère des Finances. Un GNB, qui travaille ensemble pour veiller à...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

[*Original*]

PROGRAMME DE NUTRITION EN MILIEU SCOLAIRE

Mme Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Merci, Monsieur le président. En septembre dernier, le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a annoncé un élargissement du programme visant à faciliter l'accès à des aliments sains dans les écoles. En 2022-2023, un total de 90 écoles avaient été ciblées, et, avec un investissement de 2 millions, 42 écoles additionnelles pourraient se prévaloir de ce programme en 2023-2024. Au total, cela représente environ 130 écoles sur les 300 établissements scolaires de la province.

Voici ce que nous aimerions savoir : Quel est l'engagement du ministre en ce qui concerne le déploiement du programme dans les 170 autres écoles de la province?

[*Traduction*]

L'hon. Mme Johnson (Carleton-Victoria, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, PC) : Monsieur le président, je remercie la députée d'en face de la question. Le sujet est particulièrement important à mes yeux. À titre de ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, je tiens à travailler de concert avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour faire en sorte que les enfants de la province aient accès à des aliments sains à l'école. Nous savons que les élèves ont de la difficulté à apprendre le ventre vide, et c'est pourquoi nous avons promis de mettre en place un programme alimentaire dans chaque école du Nouveau-Brunswick. Le gouvernement investit 2 millions de dollars pour tenir sa promesse de donner accès gratuitement à des aliments sains à tous les élèves des écoles publiques d'ici à la fin de 2024.

Dans le cadre d'un partenariat élargi avec le DEPOT Alimentaire, nous fournirons des aliments sains à 135 écoles des sept districts scolaires jusqu'au 31 mars 2024. Le gouvernement veillera à ce que les écoles continuent de disposer d'aliments sains en avril, en mai et en juin. Les partenaires communautaires offriront gratuitement des services d'approvisionnement en aliments sains aux écoles qui ne reçoivent pas les services du DEPOT Alimentaire.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Madame la ministre.

[*Original*]

Mme Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Cette semaine, lors d'une présentation d'Aliments pour tous NB, à laquelle près de 200 personnes d'un peu partout dans la province ont participé, nous avons entendu dire que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance injecterait 300 000 $ dans des écoles qui n'étaient pas sur la liste originale annoncée en septembre. Par conséquent, nous aimerions savoir si ce sont des fonds additionnels. Si c'est le cas, à quelles écoles ont-ils été accordés?

[*Traduction*]

L'hon. Mme Johnson (Carleton-Victoria, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, PC) : Dans le cas de détails du genre, Monsieur le président, je vais profiter de la possibilité de prendre note de la question et je reviendrai avec les renseignements détaillés demain.

[*Original*]

Mme Landry (Madawaska-Les-Lacs—Edmundston, L) : Monsieur le président, on entend dire que plus de la moitié des enfants ne déjeunent pas à la maison avant de se rendre à l'école. Si le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance peut ajouter des fonds additionnels cette année, pourquoi ne le fait-il pas pour toutes les écoles du Nouveau-Brunswick dès cette année? Pourquoi pénalise-t-il les localités et les gens qui se sont mobilisés pour organiser des collectes de fonds et des activités de financement afin de s'assurer que les enfants dans le besoin ont au moins un repas par jour? Pourquoi ne peut-on pas accorder des fonds à toutes les écoles dès cette année? Merci, Monsieur le président.

[*Traduction*]

L'hon. Mme Johnson (Carleton-Victoria, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, PC) : Monsieur le président, par votre intermédiaire, je tiens à dire à la députée d'en face que je suis d'accord avec elle. Nous devons veiller à ce que tous les élèves de notre province aient le ventre plein et à ce qu'ils puissent tous apprendre en commençant chaque journée bien rassasiés. Je pense qu'il est louable que de merveilleux groupes communautaires viennent offrir leur aide à cet égard. Comme je l'ai mentionné, le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches est également disposé à appuyer les efforts déployés. J'aimerais que vous m'envoyiez la liste des groupes communautaires qui y contribuent. Je pense que, de concert avec le ministre de l'Éducation, nous serions certainement disposés à faciliter l'approvisionnement des écoles en aliments.

ÉCOLES

M. C. Chiasson (Victoria-La-Vallée, L) : Monsieur le président, le gouvernement a indiqué qu'il amorcerait le processus de remplacement de la George Street Middle School au cours du prochain exercice financier. Cette école, située au coeur de la ville, incarne l'essence même d'une école communautaire. Les élèves l'aiment, de même que les parents et le personnel enseignant. Les jeunes familles qui s'installent au centre-ville aiment que leurs enfants puissent se rendre à l'école à pied. Quelques minutes de marche suffisent pour qu'une classe puisse se rendre à l'Assemblée législative, assister à une représentation de TNB ou visiter une galerie d'art.

Ma question pour le ministre des Transports et de l'Infrastructure est la suivante : Y a-t-il eu une évaluation du coût d'une remise à neuf complète de ce magnifique édifice par rapport au coût de construction d'une toute nouvelle école, ou du coût de la remise à neuf de l'école et de la construction possible d'une nouvelle école plus petite?

L'hon. M. Ames (Carleton-York, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président. C'était un réel plaisir d'entendre le ministre de

l'Éducation annoncer plus tôt la construction de quatre nouvelles écoles cette année. Deux ou trois autres écoles feront l'objet de travaux de rénovation majeurs.

Je peux certainement donner plus de détails au député d'en face et je prends note de la question. Merci beaucoup, Monsieur le président.

M. C. Chiasson (Victoria-La-Vallée, L) : Merci beaucoup, Monsieur le ministre. J'attends les renseignements avec impatience.

Monsieur le président, quand la Moncton High School a été remplacée par une toute nouvelle école en périphérie de la ville, le moral des élèves et du personnel s'en est ressenti. Les élèves ont été déplacés d'une magnifique école à caractère historique avec beaucoup de cachet, située au coeur d'une ville dynamique, vers une école aseptisée et sans style en périphérie de la ville. Une école est pour les élèves une source de fierté. Le ministre dirait-il à la Chambre si une étude ou un sondage quelconque a déjà été réalisé pour comparer les avantages et les inconvénients des écoles communautaires par rapport à ceux des écoles situées à la périphérie d'une ville? Si tel est le cas, quels en ont été les résultats?

L'hon. Mme Johnson (Carleton-Victoria, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, PC) : Monsieur le président, je comprends que nous avons un magnifique édifice ancien au centre-ville de Moncton. C'est un endroit remarquable, et je comprends que les enfants et les élèves des écoles un peu partout dans la province éprouvent de l'affection et un sentiment d'appartenance à l'égard des bâtiments qu'ils occupent. Bien franchement, je pense que, à l'heure actuelle et compte tenu de la situation dans notre société et dans notre province, il est plus important que nous fournissions aux élèves des lieux et des espaces propices à leur éducation, et nous pourrons nous occuper par la suite de l'aspect esthétique.

ENVIRONNEMENT

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Merci, Monsieur le président. Le rapport du groupe de travail sur les activités de la Compagnie américaine de fer & métaux et sur l'incendie du 14 septembre renferme des conclusions étonnantes. Des tests effectués après l'incendie ont révélé la présence de métaux dangereux comme le plomb, qui est particulièrement nocif pour les enfants, à des niveaux qui atteignaient 18 fois les limites autorisées pour la santé humaine et qui étaient plus de 1 890 fois supérieurs aux niveaux autorisés pour la santé écologique. Cet incendie n'aurait jamais dû se produire. La compagnie a dit — a promis — qu'aucune matière dangereuse ne se trouverait sur place, une promesse dont le groupe de travail a constaté le non-respect. Il s'agit de matières dangereuses qui causent des explosions et des incendies. Monsieur le président, pourquoi le ministre de l'Environnement n'a-t-il pas empêché la compagnie d'apporter ces matières dangereuses sur le site de AIM alors qu'il était évident qu'elles causaient les explosions et les incendies? Pourquoi a-t-il manqué à sa tâche?

L'hon. M. Flemming, c.r. (Rothesay, ministre de la Justice, procureur général, PC) : Eh bien, Monsieur le président, je vous remercie de la question. Il s'agit d'une question légitime. Pour ce qui est de la situation entourant AIM, on doit se rappeler que le site se trouvait sur la propriété de Port Saint John. Il s'agissait d'un locataire de Port Saint John. La compagnie détenait un permis d'exploitation du ministère de l'Environnement, dont elle avait fait la demande. Lors de la présentation de sa demande de permis d'exploitation, la compagnie a fait des assertions voulant qu'elle respecte les conditions liées à la conformité. Il ressort clairement du rapport du groupe de travail que ces conditions n'ont pas été respectées. En conséquence, le gouvernement se penchera très attentivement sur la question en vue de toute demande éventuelle présentée par AIM. Aujourd'hui, le permis environnemental a été retiré. La nature des activités de AIM fait en sorte qu'elles sont continuelles. Du métal est apporté sur le site, et du métal en sort. Des navires sont chargés, et d'autres sont déchargés. Il s'agit presque de ce que l'on pourrait appeler un site en perpétuel mouvement. Nous nous occuperons de la situation. C'est une bonne question...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, cette semaine, le ministre de l'Environnement a décidé de permettre à Coastal Shell Products de poursuivre ses activités à Richibucto pendant encore neuf mois. La pollution de l'air par l'usine cause chez les enfants fréquentant l'école voisine des vomissements — des vomissements. L'air est pollué à ce point. Les familles ne peuvent utiliser le système de ventilation de leur maison, ce qui entraîne une diminution de la qualité de l'air à l'intérieur de leur maison. C'est répugnant. Autrefois, les apologistes politiques de la pollution atmosphérique industrielle à Saint John disaient, alors que la santé des gens était atteinte, qu'il s'agissait simplement de l'odeur de l'argent. Le ministre est-il du même avis? Le ministre de l'Environnement pense-t-il que l'odeur nauséabonde produite par Coastal Shell Products est l'odeur de l'argent? Est-ce la raison pour laquelle il lui a permis de continuer à polluer la vie des gens de Richibucto?

L'hon. M. Crossman (Hampton, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, PC) : Monsieur le président, merci beaucoup au député d'en face de la question. Comme le député le sait, il y a un processus établi. Il y avait également un projet pilote de réduction des émissions et des odeurs. Pendant la procédure de demande d'injonction... En passant, l'autre jour, la juge a donné raison à Coastal Shell, disant que la demande n'était pas fondée. L'usine sera toutefois fermée de la mi-décembre jusqu'au printemps, car ce n'est pas la saison de la pêche au homard, au crabe ni à la crevette. Quoi qu'il en soit, l'entreprise procède à des travaux d'atténuation. Elle y consacre 1 million ou 2 millions de dollars pour améliorer la situation d'ici à l'été prochain. J'espère que ces travaux seront menés et qu'ils diminueront les problèmes dans la région. Nous prenons bel et bien la situation au sérieux.

Si l'on se souvient bien — je dois encore une fois en faire mention ici —, c'est le gouvernement libéral qui, en 2016, a investi 2,9 millions de dollars pour implanter l'usine à

son emplacement actuel. Encore une fois, c'est à nous qu'on le reproche. Encore une fois, c'est à nous qu'on le reproche.

Il est constamment question d'emplacement. Dans toutes les situations soulevées aujourd'hui, je ne crois vraiment pas que la situation aujourd'hui est celle qui était prévue lors de l'implantation de l'usine. Merci.

ÉCOLES

M. C. Chiasson (Victoria-La-Vallée, L) : En effet, la situation aujourd'hui n'est pas celle qui était prévue à l'origine. Vous devrez remédier à la question.

Monsieur le président, je dirais, pour répondre à la ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, que, oui, la Moncton High School est maintenant entièrement remise à neuf. Oui, nous avons besoin d'espaces pour les enfants. L'ancienne Moncton High School a été entièrement remise à neuf, ou entièrement assainie, et pourrait redevenir une école, une magnifique école. Je comprends. Il y a effectivement des déficits d'entretien dans certaines de nos écoles. Il est en effet logique d'en démolir certaines et d'en construire de nouvelles, mais dans d'autres cas, il pourrait être logique de remettre à neuf une école actuelle et, peut-être, de l'agrandir ou de construire une école plus petite en parallèle. La ministre dirait-elle à la Chambre si cette possibilité a déjà été envisagée? Des évaluations ont-elles été faites pour chaque nouvelle école en voie de construction ou dont la construction est prévue? Est-il, par ailleurs, simplement plus facile de gaspiller l'argent des contribuables à en construire de nouvelles?

L'hon. Mme Johnson (Carleton-Victoria, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, PC) : Eh bien, je ne suis pas, en fait, la ministre de l'Éducation, bien que, cette semaine, j'aie l'impression de l'être. Je ne suis donc pas au courant des discussions qui ont pu avoir lieu au sujet des évaluations, mais je suis certaine qu'il s'agissait de discussions approfondies. Je prends note de la question et j'obtiendrai les renseignements pour vous.

Je tiens également à souligner que six projets d'immobilisation importants sont prévus en 2024-2025. Il y a la construction d'une nouvelle école de la maternelle à la 12e année à Dieppe. Il y a la construction d'une école pour remplacer la Salisbury Elementary School. Il y a la construction d'une école pour remplacer la George Street Middle School. Il y a l'agrandissement de la Tabusintac Community School. Il y a des travaux de modernisation à l'École Saint-Henri à Moncton et la construction d'une nouvelle école pour remplacer la Forest Hill Elementary School et la Liverpool Street Elementary School à Fredericton. Ces travaux visent à répondre à la croissance démographique et au surpeuplement dans nos écoles ainsi qu'au vieillissement des infrastructures et à la nécessité de moderniser et d'améliorer d'autres établissements.

Il s'agit d'un excellent budget de capital pour la province, qui prévoit des investissements considérables en faveur de nos enfants et de leur éducation. Il donnera lieu à la plus

importante vague de construction de grands bâtiments commerciaux que nous avons vue au cours des dernières années. Nous devons être responsables sur le plan financier, et cela veut dire employer...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la ministre. Merci.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Monsieur le ministre.

SOINS DE SANTÉ

Mme Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Je tiens simplement à souligner l'urgence de la situation à l'Hôpital régional de Saint John qu'a soulevée mon collègue en ce qui a trait à la thérapie anticancéreuse, soit le traitement crucial prodigué par les radiothérapeutes. Je pense qu'un grand nombre de parlementaires à la Chambre comprennent le besoin pressant de recevoir en temps opportun la radiothérapie nécessaire.

Des oncologues nous disent qu'ils aiguillent des patients vers les services, mais que leurs patients ne peuvent les recevoir dans les délais nécessaires. La situation est grave. Il s'agit d'une autre question de vie ou de mort. Il y a une grave pénurie, dont les effets se feront sentir dans la vie des personnes du Nouveau-Brunswick qui ne peuvent recevoir des traitements cruciaux de radiothérapie. J'espère que le ministre s'engagera à rencontrer le groupe en question cette année — dans les semaines qui restent — et à présenter un plan d'action précis pour augmenter le nombre de radiothérapeutes qui prodiguent ces soins si importants aux gens du Nouveau-Brunswick et aux gens de la région de la région de Saint John...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci, Monsieur le président. Je pense que nous devons être conscients des défis qui se posent à l'heure actuelle à notre province et à l'ensemble du pays. Nous les constatons dans le système de santé. Il faut, dans les circonstances, envisager différemment le fonctionnement du système de santé. En ce qui nous concerne, au Nouveau-Brunswick, il faut tirer avantage des deux réseaux de santé dynamiques qui peuvent collaborer et fournir les meilleurs soins de santé partout dans la province. Bien qu'un problème immédiat se pose à Saint John — je ne le nie pas et je ne le mets pas en doute —, il reste qu'il faut examiner la situation dans l'ensemble de la province et se dire : Comment résoudrons-nous le tout ensemble?

Je suis entièrement d'accord. Aucun traitement contre le cancer ni aucun examen médical ne devrait être retardé. Nous devons toutefois avoir une vue d'ensemble plus vaste que le

contexte d'une collectivité donnée ou d'un hôpital en particulier. Examinons la situation dans l'ensemble de la province et demandons-nous : Quels nouveaux sommets pouvons-nous atteindre? Voilà la raison d'être du Conseil de collaboration. Voilà pourquoi le ministre en parle. Le conseil examine la situation dans son ensemble, et non au cas par cas, Monsieur le président. Il envisage les sommets que nous pouvons atteindre dans la province et les sommets que nous pouvons atteindre lorsque nous travaillons ensemble. Ce qu'il faut ici, c'est que les parlementaires du côté de l'opposition envisagent les soins de santé sous un angle différent.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : La période des questions est terminée.